

Démantèlement d'un réseau de voleurs de GPS sur des bateaux

Par **Le Figaro** avec AFP

Publié hier à 22:01, Mis à jour hier à 22:01

Un réseau de voleurs de GPS sur des bateaux naviguant en Manche, en Atlantique et en Méditerranée a été démantelé, a annoncé vendredi 8 avril au soir le procureur de la République de Rennes, Philippe Astruc.

Deux hommes ont été interpellés, dimanche 3 avril, dans un hôtel de la Valette-du-Var (Var), précise le magistrat dans un communiqué. Séjournant en France quelques jours, ces derniers opéraient, selon l'enquête, «*via des raids nocturnes sur l'ensemble du territoire national (Manche, littoral Atlantique...)*». Après une première série de vols début janvier en Loire-Atlantique et en Vendée, l'enquête avait été confiée à la Jirs (Juridiction Interrégionale Spécialisée, spécialement chargée de la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance financière) qui ouvrait une enquête «*des chefs vols en bande organisée et association de malfaiteurs*», selon le communiqué du parquet.

«15 GPS et ordinateurs de bord»

Fin mars, «*les investigations techniques permettaient d'imputer plusieurs nouveaux faits*» aux hommes interpellés «*dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Var. Quatre colis étaient interceptés avant leur départ pour la Roumanie dans une agence d'export à Marseille. À l'intérieur, 15 GPS et ordinateurs de bord provenant des divers vols commis depuis leur retour en France étaient découverts*», selon les termes de Philippe Astruc.

À lire aussi [Calais : recours du préfet contre sa condamnation pour le démantèlement d'un camp de migrants](#)

Entendus sur les faits, les deux hommes mis en cause «*reconnaissent les vols et confirmaient expédier la marchandise dérobée à des proches en Roumanie qu'ils récupéraient ensuite afin de la revendre via des sites spécialisés*». «*Pour l'heure, 108 victimes sont recensées pour un préjudice avoisinant les 300.000 euros*», selon le communiqué du procureur. Les deux mis en cause sont «*convoqués devant le tribunal correctionnel de Rennes les 23 et 24 mai prochain pour y répondre de faits de vols en réunion avec dégradations*».

Folle razzia sur les GPS de bateaux à La Turballe et en Vendée : deux hommes interpellés Presse océans

Un préjudice avoisinant 300 000 euros, 108 victimes recensées... Les gendarmes de la Section de recherches de Nantes et du groupement de gendarmerie de Vendée ont mis fin au trafic de deux ressortissants roumains qui pillaient des bateaux à la faveur de raids nocturnes. Les voleurs arrachaient les appareils de navigation pour les revendre sur des sites spécialisés. À La Turballe, le canot de la Société nationale de sauvetage en mer avait fait les frais de cette folle razzia.



La SNSM a été la cible des voleurs de GPS. | PHOTO ARCHIVES PO

[Presse Océan](#) Y. G. Publié le 09/04/2022 à 06h59

[Écouter](#)

Amertume et colère. Le 20 février 2022, Denis Bertho, président de la SNSM (Société nationale de sauvetage en mer) de La Turballe, ne cachait pas son dépit [après le vol d'un traceur GPS installé sur un canot semi-rigide appartenant à l'association reconnue d'utilité publique](#). Un outil indispensable à la navigation, qui livre une cartographie précise des côtes et des fonds marins et indique la position du bateau. À l'arrivée, 5 000 € de préjudice et un navire de secours momentanément indisponible.

Ce type de forfaits s'est multiplié à l'infini depuis le début de l'année. Une bande a écumé les ports de plaisance du département de la Vendée et de la Loire-Atlantique, faisant main basse sur les GPS-sondeurs de nombreux bateaux. Près de 30 appareils ont notamment été dérobés dans le port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, en Vendée, en l'espace d'un mois, détaille Philippe Astruc, procureur de la République de Rennes. En mars, ce sont les marins du port d'Arzon (Morbihan) qui se sont arrachés les cheveux : là encore, une dizaine de GPS volatilisés.

108 victimes recensées et un préjudice avoisinant les 300 000 euros

Au regard de la zone des faits, la juridiction interrégionale spécialisée (Jirs) de Rennes s'est saisie du dossier et a ouvert une enquête des chefs de « vols en bande organisée » et « association de malfaiteurs ».

Multipliant les investigations, les gendarmes de la Section de recherches de Nantes et de la brigade de recherches des Sables-d'Olonne ont rapidement identifié deux suspects, en l'occurrence deux hommes de nationalité roumaine, âgés de 31 et 24 ans, sans antécédent judiciaire en France, [ainsi que l'a révélé Ouest-France](#) .

L'enquête a permis d'établir que ces derniers opéraient à la faveur de raids nocturnes sur l'ensemble du territoire national – Manche, littoral atlantique, Méditerranée... – usant à chaque fois du même mode opératoire : entrée par effraction dans les navires, section de tous les câbles électriques permettant de retirer en un éclair les appareils de navigation.

Matériel expédié en Roumanie et revendu sur des sites spécialisés

Une fois leur razzia opérée, les suspects ne restaient que quelques jours en France, précise Philippe Astruc. Ils rejoignaient rapidement la Roumanie. Le matériel dérobé était quant à lui expédié en parallèle par colis directement dans le pays, réduisant ainsi les risques en cas de contrôles sur le territoire ou aux frontières.

Le manège a pris après que les enquêteurs ont détecté le retour des malfrats le 28 mars 2022. Cette fois, le duo jetait son dévolu sur des ports de la façade méditerranéenne. Les deux voleurs ont ainsi sévi dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Var. Quatre colis, contenant 15 GPS et ordinateurs de bord, ont été discrètement interceptés avant leur départ pour la Roumanie dans une agence d'export à Marseille. Et le 3 avril, les deux suspects ont été interpellés dans un hôtel de La Valette (Var). L'opération a été menée par la Section de recherches de Nantes et du groupement de gendarmerie de Vendée, appuyés par la brigade locale. Un autre GPS a été découvert dans la chambre des intéressés.

Les deux suspects ont « reconnu les faits »

Placés en garde à vue, ces derniers ont reconnu les faits, et confirmé expédier la marchandise dérobée à des proches en Roumanie, butin qu'ils récupéraient ensuite afin de le revendre via des sites spécialisés, expose Philippe Astruc.

Les deux mis en cause ont été déférés au parquet Jirs de Rennes ce jeudi 7 avril. Ils ont été placés en détention provisoire et sont convoqués devant le tribunal correctionnel de Rennes les 23 et 24 mai 2022 pour y répondre de faits de vols en réunion avec dégradations.

À ce stade de l'enquête, 108 victimes sont recensées pour un préjudice avoisinant les 300 000 euros.

Ils pillent une centaine de bateaux dans l'Ouest : deux hommes interpellés

Soupçonnés du cambriolage d'une centaine de bateaux sur la façade Atlantique et dans la Manche, deux ressortissants roumains seront bientôt jugés à Rennes. Les gendarmes de la Section de recherches de Nantes et de la brigade de recherche des Sables-d'Olonne les ont surpris dans un petit hôtel du Var, dimanche 3 avril, au retour d'un énième périple nocturne.



Les voleurs ont sévi plus d'une centaine de fois ces quatre derniers mois. « Tout le matériel disponible dans les embarcations » était visé, résume un proche du dossier. | DR

[Ouest-France Kevin GRETHEN](#). Publié le 08/04/2022 à 19h19

[Écouter](#)

Jusqu'à récemment, les enquêteurs disposaient seulement d'images de caméras de vidéosurveillance pas très nettes. Sur les fiches de renseignements et de recherches diffusées ces dernières semaines à l'ensemble des unités de gendarmerie, deux hommes, plutôt jeunes, apparaissaient sur un ponton. L'un marchait d'un pas tranquille. L'autre, le visage caché par une capuche.

Alors qu'ils venaient de commettre [plusieurs vols de matériels de navigation dans le port de l'Herbaudière](#), sur l'île de Noirmoutier, ou dans celui de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, en Vendée, « ils n'étaient pas stressés », notaient les gendarmes au mois de janvier. À La

Turballe (Loire-Atlantique), c'est le canot de la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) qui est visé. « **En mars, une dizaine de GPS sont dérobés dans le port d'Arzon (Morbihan)** », indique Philippe Astruc, le procureur de la République de Rennes.

« Ils ont fait 108 victimes »

Depuis ce dimanche 3 avril, les gendarmes et la justice ont sous la main les deux individus soupçonnés du pillage des ports « **sur l'ensemble du territoire national, la Manche, le littoral atlantique...** » Une méthode efficace : ils laissaient leur véhicule à distance et forçaient un hublot pour pénétrer dans les bateaux. « **Au dernier décompte, ils ont fait 108 victimes** » en un peu plus de trois mois, recense une source.

Au cours de raids nocturnes menés dans les ports de plaisance de [Normandie](#), de Bretagne et des [Pays de la Loire](#), ces deux ressortissants roumains auraient fait main basse sur des GPS, des sondeurs, des profondimètres. « **Tout le matériel disponible dans les embarcations** », résume un proche du dossier. Le préjudice est estimé à 300 000 €.

Le butin envoyé en Roumanie

Chargées des investigations par le parquet de la Juridiction interrégionale spécialisée (Jirs) de [Rennes](#), la brigade de recherches (BR) des Sables-d'Olonne et la Section de recherches (SR) de [Nantes](#) ont tracé le parcours de ces délinquants d'habitude. Qui les a menés jusqu'à un hôtel Formule 1 de La Vallette-du-Var (Var), où ils logeaient. « **Après avoir écumé les ports de l'ouest de la France, ils commençaient à s'attaquer à ceux de la Méditerranée.** » Les deux hommes ont été interpellés dimanche matin, au retour d'un périple et de nouveaux cambriolages commis dans le secteur.

À ce stade des investigations, les deux hommes seraient venus en début d'année en France via l'Angleterre. Arrivés à Calais, ils se sont rapidement attelés à leur tâche. Une fois leur panier bien garni de GPS et de matériels, ils confectionnaient des colis et les envoyaient dans leur pays. Quatre de ces colis ont été interceptés avant leur départ. À l'intérieur, quinze GPS et ordinateurs de bord provenant de divers vols ont été découverts. Une fois en Roumanie, cette marchandise était revendue sur des sites spécialisés pour les marins.

Déjà condamnés en Allemagne, aux Pays-Bas et en Norvège

Inconnus de la justice française, ces deux hommes, âgés de 25 et 32 ans, ont fait de la prison en Allemagne, aux Pays-Bas et en Norvège, pour des délits similaires. Lors de leurs auditions, ils ont reconnu les faits et « **confirmé qu'ils expédiaient le butin à des proches pour le revendre** », indique Philippe Astruc. Déférés ce jeudi 7 avril au parquet de la Jirs de Rennes, ils seront jugés les 23 et 24 mai 2022 pour vols en réunion avec dégradations